

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER (proc de M ALLAMEL), J DAUMAS, C FAURE (proc de JY MEYER), R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD et MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE (proc de JY PONTHER), JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, G SAUCLES (proc de C PASTRE), P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de S GENEST et J BOYER), G FANGIER (proc de M CHAZE), S REYNIER (proc de C WIOT), G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET (proc de M TAUPENAS), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 13

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 05/04/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : R MOULIN, J LAFFONT, J SEBASTIEN, A CHARROUD et V VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Actualisation de l'Autorisation de Programme (AP) Crédits de Paiements (CP) - Aides à l'Investissement des communes 2021-2023.

Par délibération n° 13042021-16, le conseil communautaire a créé l'Autorisation de Programme (AP) Crédits de Paiements (CP) - Aides à l'investissement des communes 2123 afin de gérer pluri-annuellement l'ouverture des crédits affectés à ce dispositif.

Le montant global de cette APCP s'élève à 3 561 885 € avec une prévision des crédits de paiements étalée sur les années 2021, 2022 et 2023. La répartition antérieure de crédits de paiements était la suivante :

Année	Crédits de paiement
2021	1 187 295 €
2022	1 187 295 €
2023	1 187 295 €
Total	3 561 885 €

L'annexe ci-jointe détaille la répartition de cette APCP par opération non budgétaire afin d'en faciliter la gestion et les différents engagements pluriannuels déjà réalisés. En 2021, seuls 84 138 € de crédits de paiements ont été mandatés. Il convient donc d'actualiser la répartition des crédits de paiements.

Année	CP antérieurs	Actualisation	CP actualisés
2021	1 187 295 €	- 1 103 157 €	84 138 €
2022	1 187 295 €	+ 1 103 157 €	2 290 452 €
2023	1 187 295 €		1 187 295 €
Total	3 561 885 €		3 561 885 €

Les recettes prévisibles pour l'équilibre de cette APCP relèveront intégralement d'autofinancement dont une part par recours à l'emprunt en fonction du rythme des versements des crédits de paiement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'ACTUALISER** la répartition des crédits de paiements de l'APCP « Aides à l'investissement des communes 2123 » comme suit :

Année	CP antérieurs	Actualisation	CP actualisés
2021	1 187 295 €	- 1 103 157 €	84 138 €
2022	1 187 295 €	+ 1 103 157 €	2 290 452 €
2023	1 187 295 €		1 187 295 €
Total	3 561 885 €		3 561 885 €

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 avril 2022

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220411-DEL11042022-35-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022